



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 9 novembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants

Administration Générale

346/2023 Modification du règlement intérieur

Monsieur le Président expose :

Dans le Titre 3 du règlement intérieur concernant la Règle de fonctionnement de la Commission Permanente, article 35, il est précisé :

« *La Commission Permanente se réunit avant chaque Conseil et à chaque fois que le Bureau Communautaire en fera la demande.* »

Monsieur le Président propose de garder la possibilité de réunir la Commission permanente uniquement sur des sujets spécifiques et de modifier l'article 35 :

« *La Commission Permanente pourra se réunir avant un Conseil Communautaire selon les besoins et à chaque fois que le Bureau Communautaire en fera la demande.* »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'article 35 du règlement intérieur

« *La Commission Permanente pourra se réunir avant un Conseil Communautaire selon les besoins et à chaque fois que le Bureau Communautaire en fera la demande.* »

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Rémy VOINSON

Le Président,

Jean-Marc BURRUS